

PREAU

110 Rue de Grenelle
75007 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PREAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre Association pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ainsi, le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 3 juin 2024

Pour **FERCO SAS**
Commissaire aux Comptes

Jean-Christophe FORESTIER
Commissaire aux comptes Associés

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PREAU

Numéro SIRET : **90044952100013**

Code APE : **8899B**

110 Rue de Grenelle

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Bilan		1
	ACTIF	1
	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>1</i>
	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>1</i>
	<i>Immobilisations financières</i>	<i>1</i>
	<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
	PASSIF	2
	<i>Fonds propres</i>	<i>2</i>
	<i>Fonds reportés et dédiés</i>	<i>2</i>
	<i>Provisions</i>	<i>2</i>
	<i>Dettes</i>	<i>2</i>
	<i>Engagements reçus</i>	<i>2</i>
	<i>Engagements donnés</i>	<i>3</i>
Compte de résultat		4
	<i>Produits d'exploitation</i>	<i>4</i>
	<i>Charges d'exploitation</i>	<i>4</i>
	<i>Produits financiers</i>	<i>4</i>
	<i>Charges financières</i>	<i>4</i>
	<i>Produits exceptionnels</i>	<i>5</i>
	<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>5</i>
	<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>5</i>
Annexes		6
	PREAMBULE	6
	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
	<i>METHODE GENERALE</i>	<i>7</i>
	<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	<i>8</i>
	<i>CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	<i>8</i>
	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	11
	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
	AUTRES INFORMATIONS	14

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			du 01/07/2021 au 31/12/2022 (18 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	63 481	35 330	28 152	49 064	- 20 912	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 255	15 478	58 777	20 107	38 670	
Autres immobilisations corporelles	186 938	58 677	128 261	137 623	- 9 362	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	49 293		49 293	45 358	3 935	
TOTAL (I)	373 966	109 484	264 482	252 151	12 331	
Actif circulant						
Stocks et en-cours	325 670		325 670		325 670	
Avances et acomptes versés sur commandes	34 641		34 641		34 641	
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	263 989		263 989		263 989	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	265		265	265		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 783 557		1 783 557	1 640 613	142 944	
Charges constatées d'avance	176 963		176 963	134 377	42 586	
TOTAL (II)	2 585 085		2 585 085	1 775 255	809 830	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	2 959 051	109 484	2 849 567	2 027 407	822 160	

FERCO S.A.S
 Commissaire aux Comptes
 103 Av. Raspail - 94250 GENTILLY
 01.47.40.81.50

Bilan(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 <small>(12 mois)</small>	du 01/07/2021 au 31/12/2022 <small>(18 mois)</small>	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	235 584		235 584
Excédent ou déficit de l'exercice	82 966	235 584	- 152 618
Situation nette (sous total)	318 550	235 584	82 966
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	318 550	235 584	82 966
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	2 170 000	1 555 000	615 000
TOTAL (II)	2 170 000	1 555 000	615 000
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 995	197 689	32 306
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	47 624	32 926	14 698
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 222	6 208	- 4 986
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	82 175		82 175
TOTAL (IV)	361 017	236 823	124 194
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 849 567	2 027 407	822 160
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2022 (18 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2022 (18 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations		161 011	- 161 011	-100
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	6 065 814		6 065 814	N/S
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	194 250	213 205	- 18 955	-8,89
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	3 000 000	3 055 000	- 55 000	-1,80
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	29 705		29 705	N/S
Utilisations des fonds dédiés	1 555 000		1 555 000	N/S
Autres produits	1 142	330	812	246,06
Total des produits d'exploitation (I)	10 845 910	3 429 546	7 416 364	216,25
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	7 956 995	1 160 568	6 796 427	585,61
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	43 536	3 959	39 577	999,67
Salaires et traitements	386 472	314 482	71 990	22,89
Charges sociales	129 348	123 197	6 151	4,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 959	36 526	36 433	99,75
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	2 170 000	1 555 000	615 000	39,55
Autres charges	3 213	56	3 157	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	10 762 524	3 193 788	7 568 736	236,98
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	83 387	235 758	- 152 371	-64,63
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/07/2021 au 31/12/2022 (18 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	83 387	235 758	- 152 371	-64,63
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		4	- 4	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		4	- 4	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	420	178	242	135,96
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	420	178	242	135,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-420	-174	- 246	141,38
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	10 845 910	3 429 549	7 416 361	216,25
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 762 944	3 193 965	7 568 979	236,98
EXCEDENT OU DEFICIT	82 966	235 584	- 152 618	-64,78
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	32.832			
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	32.832			

Annexes

PREAMBULE

PRÉAU est une association créée en juin 2021 à la suite du Grenelle de l'Éducation.

Elle répond au 5ème engagement ayant pour objectif de faire bénéficier de nouveaux avantages sociaux les personnels actifs et retraités des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

PRÉAU s'adresse à toutes les catégories de personnels retraités ou actifs (contractuels, stagiaires, titulaires), dans l'ensemble des territoires et quel que soit le lieu d'exercice (école, établissement scolaire, service central ou déconcentré, opérateurs&). PRÉAU permet à ses adhérents de bénéficier des prestations développées et gérées par l'association dans les domaines culturels, sportifs, touristiques, de loisirs et de la vie quotidienne.

Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques apportent leur soutien logistique et financier.

PRÉAU exerce ses missions au sein de ses locaux loués à Ivry Sur Seine (94200).

Ses missions sont essentiellement réalisées par un effectif salarié moyen de 12 personnes dont 4 personnes en alternance.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 849 566,57 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 82 966,29 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La subvention versée par le Ministère de l'Éducation Nationale au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 3.000.000 € a été perçue par l'association PREAU le 31/10/23 à hauteur de 1.500.000 € et le 22/12/23 pour le solde de 1.500.000 €.

Compte tenu de ces dates d'encaissement, cette subvention n'a pas pu être intégralement consommée en 2023. Le montant comptabilisé en fonds dédiés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2.170.000 €.

La subvention 2022 comptabilisée en fonds dédiés lors de la clôture des comptes au 31/12/22 à hauteur de 1.555.000 € a été intégralement consommée au cours de l'exercice 2023.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 7 ans
Agencements, aménagements, installations	9 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 833	648		63 481
Immobilisations corporelles	180 486	80 706		261 192
Immobilisations financières	45 358	4 799	864	49 293
TOTAL	288 677	86 153	864	373 966

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 770	21 560		35 330
TOTAL I	13 770	21 560		35 330
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 699	13 779		15 478
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	114	681		794
Matériel de transport	6 425	5 754		12 178
Matériel de bureau et informatique	14 278	30 232		44 510
Emballage récupérables et divers	241	953		1 194
TOTAL II	22 756	51 399		74 155
TOTAL GENERAL (I+II)	36 526	72 959		109 484

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières		325 670		325 670
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL		325 670		325 670

Les stocks sont constitués par la billetterie ainsi que les chèques culture et sport.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	49 293		49 293
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	263 989	263 989	
Autres créances	265		
Charges constatées d'avance	176 963	176 963	
TOTAL	490 509	440 951	49 293

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau		235 584			235 584
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	235 584	-235 584	82 966		82 966
Dont générosité du public					
Situation nette	235 584		82 966		318 550
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	235 584		82 966		318 550
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

La subvention versée par le Ministère de l'Education Nationale au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 3.000.000 € a été perçue par l'association PREAU le 31/10/23 à hauteur de 1.500.000 € et le 22/12/23 pour le solde de 1.500.000 €.

Compte tenu de ces dates d'encaissement, cette subvention n'a pas pu être intégralement consommée en 2023. Le montant comptabilisé en fonds dédiés au titre de l'exercice 2023 s'élève à 2.170.000 €.

La subvention 2022 comptabilisée en fonds dédiés lors de la clôture des comptes au 31/12/22 à hauteur de 1.555.000 € a été intégralement consommée au cours de l'exercice 2023.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	1 555 000	2 170 000	1 555 000			2 170 000	
TOTAL	1 555 000	2 170 000	1 555 000			2 170 000	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	229 995	229 995		
Dettes fiscales et sociales	47 624	47 624		
Dettes sur immobilisations	1 222	1 222		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	82 175	82 175		
TOTAL	361 017	361 017		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	71 462
Dettes fiscales et sociales	22 050
Autres dettes	
TOTAL	93 512

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'association PREAU a perçu au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 une subvention du Ministère de l'Education Nationale pour un montant global de 3.000.000 € dont 2.170.000 € ont été reportés en fonds dédiés.

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Les ressources de l'association au cours de l'exercice clos au 31/12/23, dont le montant global s'élève à 10.845.910 €, se répartissent comme suit :

- Subvention du Ministère de l'Education Nationale : 3.000.000 €
- Report des fonds dédiés de l'exercice précédent : 1.555.000 €
- Chiffre d'affaires : 6.260.064 €

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement :

- à la contribution des adhérents aux produits et services proposés par PREAU (Billetterie, Chèques Sport et Culture, Locations appartements) : 6.176.439 €
- à la facturation de remises consenties par les émetteurs de billetterie : 83.625 €
- Aides à l'apprentissage / Refacturation formations : 29.705 €
- Divers : 1.142 €

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	370
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	50
Résultat exceptionnel	-420

Contributions volontaires en nature

Des frais d'affranchissements à hauteur de 32.832 € ont été financés par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Ministère des Sports.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres	8	
TOTAL	12	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7.780 € TTC.